

**2ème ANNEE DE LICENCE AES- Groupe Cours n 1**

Matière : Droit administratif

Responsable de la matière : Michèle Boubay Pages

Aucun document n'est autorisé.

**Sujet :** Le maire de Plassans, comptant sur votre excellente connaissance du droit administratif, sollicite votre avis circonstancié à propos de certains problèmes concernant sa commune.

**1-** Noël approche. Le conseil municipal décide d'organiser un marché de Noël sur la place principale du village et d'y ériger une crèche géante. Certains conseillers municipaux s'opposent à l'installation de cette crèche, d'autres proposent de mêler aux personnages religieux des personnages profanes ou des objets anachroniques. Le maire vous demande de lui expliquer ces réticences, ces curieuses propositions, et de le conseiller sur la conduite à tenir.

***Question 1 : une crèche peut-elle être installée sur cette place publique, si oui dans quelles conditions ? Note/4***

**2-** Le dimanche est jour de marché à Plassans. Un marché de plein vent se tient sur la place principale du village. Cette tradition hebdomadaire ne pose aucun problème de sécurité. Au contraire, la place devient un lieu de convivialité que rien ne vient troubler. Mais les commerçants sédentaires qui ouvrent leur commerce le dimanche sont mécontents de cette concurrence. Ils décident d'organiser une réunion publique dans la salle des fêtes pour exposer leurs revendications à la population et de manifester tous les dimanches devant la mairie. Pour désamorcer ce mouvement de contestation, le maire décide alors de faire usage de ses pouvoirs de police et d'interdire le marché du dimanche en prétextant qu'il s'agit là d'une mesure de sécurité. Il se propose également d'interdire la réunion publique et les manifestations dominicales. En outre, un commerçant ambulant, un certain M. Daudignac, a pris l'habitude de parcourir les rues de la commune et d'arrêter les passants pour leur proposer des objets de pacotille. Le maire décide alors de soumettre son commerce à autorisation afin de limiter les désagréments causés à ses concitoyens.

***Question 2 : le maire peut-il interdire le marché, la réunion, les manifestations et soumettre l'activité de M. Daudignac à autorisation ? Note/4***

3- L'adjoint à la culture annonce au maire qu'il a programmé le one man show d'un humoriste. Il s'avère cependant que le spectacle prévu contient des propos diffamatoires, insultants, dégradants, dignes, lui a confié un conseiller municipal, de « Morsang-sur-Orge ». Le maire a eu connaissance de nombreuses annulations de ce spectacle dans certaines villes alors que d'autres l'ont autorisé. Il a appris également que des actions contentieuses avaient été engagées par l'humoriste en question afin d'obtenir du juge qu'il ordonne toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de la liberté d'expression, plus précisément aux fins de suspension très rapide de ces interdictions.

***Question 3 : le maire doit-il interdire ce spectacle ? quel recours, dans ce cas, aurait alors l'humoriste, lui permettant de faire suspendre cette interdiction dans l'urgence? Note/4***

4- La commune gère le service de collecte des déchets ménagers en régie. Ce service est financé par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevée sur les usagers. Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de confier ce service à une entreprise privée qui supporterait tous les risques de sa gestion, serait soumise à « une réelle exposition aux aléas du marché ». Le financement du service proviendrait de redevances perçues sur les usagers et non plus d'une taxe.

***Question 4 : quel mode de gestion le conseil municipal pourrait-il choisir ? avec le changement de son mode de financement, le service public va-t-il changer de nature (SPIC/SPA)? quelles en seront les conséquences ? Note/4***

5- « Non, non, et non, je ne peux pas tout faire ! » se plaint le maire. Je dois déléguer, mais comment ? J'ai appris qu'il y avait plusieurs sortes de délégations mais j'ignore lesquelles et en quoi elles diffèrent.

***Question 5 : pouvez-vous venir en aide au maire et lui indiquer quelles sont ces délégations et leur portée respective ? Note/4***

